Gouvernement du Québec
Bureau du coroner

RAPPORT D'INVESTIGATION DU CORONER

Québec

ORDRE DU TEMPLE SOLAIRE

RAPPORT D'INVESTIGATION DU CORONER

AU SUJET DES DECES SURVENUS A MORIN HEIGHTS

ET EN RELATION AVEC CEUX SURVENUS A CHEIRY ET A SALVAN

LISTE DES DECES DANS LE VERCORS (FRANCE)

COPIE CONFORME

Coroner en chef

Juin 1996

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. **L'ÉVÉNEMENT DE MORIN HEIGHTS** 1
   . Propriétaires du complexe domiciliaire
   . Plan du complexe

1.1 **EXPERTISES SUR LES CORPS** 4
   . Rochat, Colette, Emma, Julie
   . Genoud, Jerry Xavier
   . Robinson, Suzanne (surnommée Nicky)
   . Dutoit, Antonio
   . Dutoit, Christopher Emmanuel

2. **L'ÉVÉNEMENT EN SUISSE** 9
   . Cheiry
   . Salvan

2.1 **LES PREMIERS INTERVENANTS** 9
   . Cheiry
   . Salvan

2.2 **CONSTATATIONS: Système de mise à feu** 10
   . Cheiry
   . Salvan

2.3 **PROPRIÉTAIRES** 10
   . Cheiry
   . Salvan

2.4 **LOCALISATION DES CORPS**
   - CHEIRY: Ferme "La Rochette" 11
   . Plan

2.5 **LOCALISATION DES CORPS:**
   CHALET NO 1: DI MAMBRO - KOYMANS 21
   CHALET NO 2: PILET, Camille 25
   . Plan

3. **OBSERVATIONS SUR LES VICTIMES DE MORIN HEIGHTS** 30

4. **OBSERVATIONS SUR LES VICTIMES DE CHEIRY** 30

5. **OBSERVATIONS SUR LES VICTIMES DE SALVAN** 31

6. **LA SECTE: L'évolution** 32
   . **Le déclin** 34
   . **Le transit**..... 35

7. **CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS ÉTABLIS EN SUISSE** 37

8. **COMMENTAIRES** 42

9. **LA SOCIÉTÉ FACE AUX SECTES** 43

10. **ADDENDA** 45

L'ÉVÉNEMENT DE MORIN HEIGHTS

Le 1994-10-04 vers 08 h 40, des citoyens, circulant sur le chemin Belisle à Morin Heights, aperçoivent du feu provenant de l'unité du complexe domiciliaire située au 199A. Les pompiers reçoivent l'appel et se rendent sur les lieux pour éteindre l'incendie. Toutes les portes sont verrouillées de l'intérieur. Une ventilation verticale est aussitôt entreprise. Lorsque les portes patios éclatent sous l'intensité de la chaleur, les sapeurs pénètrent dans l'appartement et constatent la présence de deux corps carbonisés dans la chambre à coucher: le corps d'une femme étendue sur le lit et celui d'un homme sur le plancher près du lit, le dos appuyé contre le mur.

Lorsque l'incendie est maîtrisé, les pompiers examinent les lieux et se rendent compte qu'il y a des contenants remplis d'essence dans plusieurs pièces de la maison. Les enquêteurs de l'Unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec prennent charge de l'enquête.

Vers 11 h 00 le 4 octobre, la fouille du complexe est débutée et, dans le sous-sol du 199A, deux systèmes de mise à feu sont retrouvés, composés d'une minuterie reliée à une prise électrique et à un élément chauffant sur lequel sont attachées des allumettes. L'élément chauffant est placé sur un plat d'aluminium contenant de l'essence. Enfin, un fil électrique relie l'élément chauffant aux différents bidons d'essence placés dans l'appartement. Un système similaire est retrouvé dans la garde-robe de la chambre à coucher du 199A où les deux corps se trouvaient.

Enfin, deux autres systèmes sont retrouvés dans le 197A. Des sacs à ordure contenant de l'accélérant attachés aux poignées de portes intérieures et des vêtements sont laissés à différents endroits dans le but d'accélérer l'incendie. Seuls des bidons remplis d'essence sont trouvés dans l'unité 197 et 199.

Le système de minuterie est muni d'une batterie en cas de panne et elle fonctionne toujours. Les experts de la Direction des expertises judiciaires ont été en mesure de déterminer que l'heure de la mise en marche était réglée pour 05 h 01.

Dans l'unité 199, des taches de sang sont trouvées au sous-sol et au rez-de-chaussée. Dans la poubelle de la salle de bains du sous-sol, des gants chirurgicaux, des emballages de plats d'aluminium, de rubans gommés et d'allumettes sont retrouvés.

Suite à la découverte de traces de sang dans l'unité 199, une demande d'expertises est faite le 1994-10-05 pour effectuer des prélèvements et procéder au test du "luminol". Les résultats de ce test permettent d'établir que du sang humain a giclé à peu près partout dans l'unité 199 et que quelqu'un a procédé à un nettoyage des planchers, murs et plafonds.

Le lendemain 6, une fouille systématique de l'unité 199 est faite. Trois corps sont retrouvés dans un réduit au sous-sol, sous l'escalier: celui d'un homme, d'une femme et d'un enfant. Devant ce constat, toutes les autres unités du complexe sont fouillées ainsi que les terrains avoisinants. Aucun autre corps n'est retrouvé.

Propriétaires du complexe domiciliaire:

- 199, chemin Belisle, Morin Heights: **GIGUERE BELLATON, Dominique**, née le 17 février 1958, décédée à Salvan, Suisse. **(No 17)**
- 199A, chemin Belisle, Morin Heights: **DI MAMBRO, Joseph**, né le 19 août 1924, décédé à Salvan, Suisse. **(No 12)**
- 197A, chemin Belisle, Morin Heights: **JOURET, Luc**, né le 18 octobre 1947, décédé à Salvan, Suisse. **(No 24)**
- 197, chemin Belisle, Morin Heights: **PILET, Camille**, né le 17 février 1926, décédé à Cheiry, Suisse. **(No 16)**

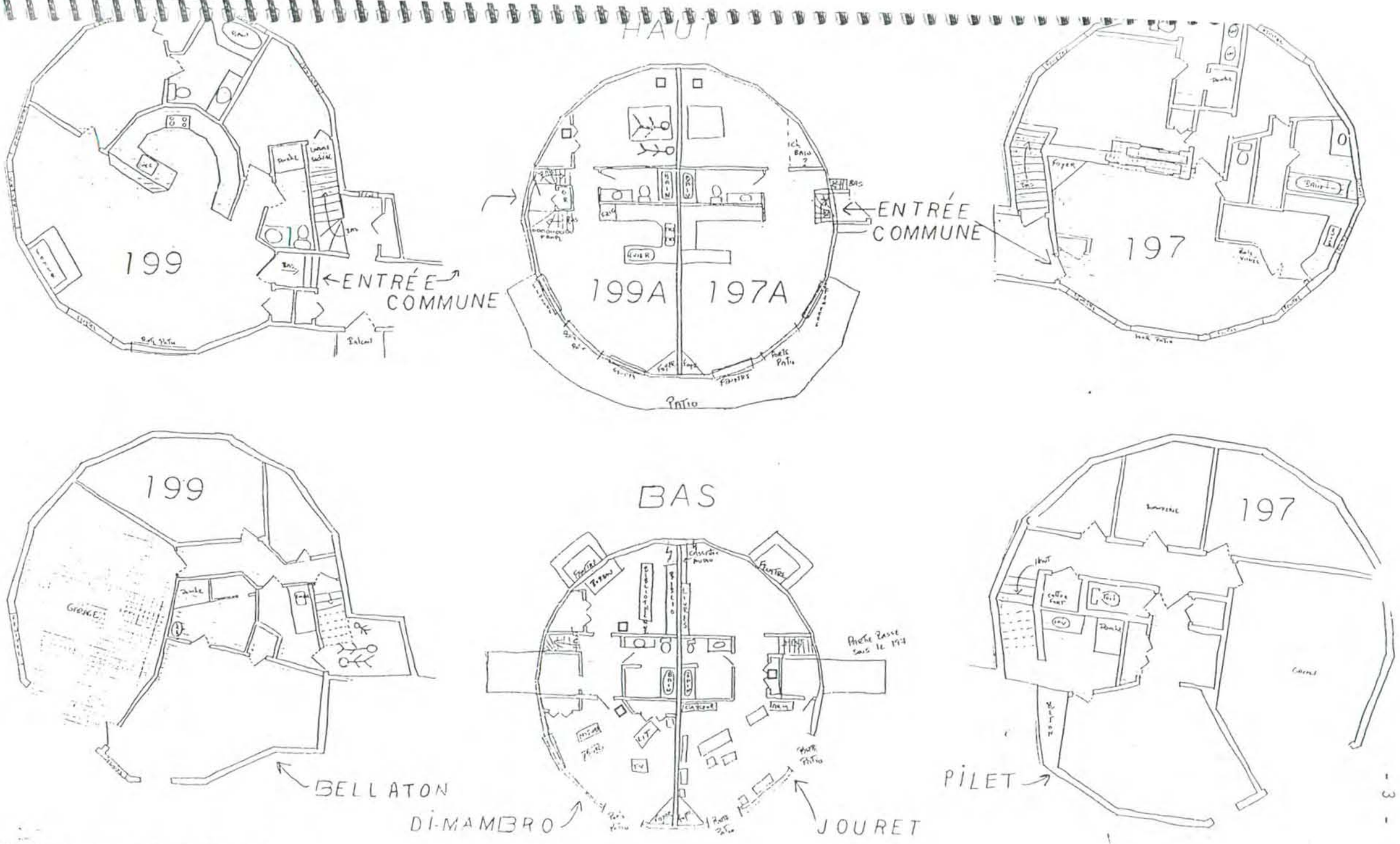

197-199 Bélisle, Morin Heights

EXPERTISES SUR LES CORPS

Toutes les autopsies ont été pratiquées à la Direction des expertises judiciaires de Montréal par le dr Claude Pothel, pathologiste.

No 1: (A-97822):

ROCHAT, Colette, Emma, Julie: fille de Marcel Rochat et de Yvonne Janin, née le 26 février 1931, remariée à Jerry Xavier Genoud, est décédée le 4 octobre 1994 lors de l'incendie du 199A, chemin Belisle à Morin Heights. Son corps a été retrouvé calciné et carbonisé couché sur le lit de la chambre à coucher.

Les chartes dentaires de Colette Emma Julie Rochat Genoud fournies par le dr Harry Jacoby, 2 chemin de la tour de Champel à Genève, Suisse, ont fait l'objet d'une expertise par le dr B.J. Dorion, responsable en odontologie judiciaire. Après comparaison avec les dents de la victime portant le numéro de morgue 1383-94 et, suite à son expertise, le dr Dorion confirme l'identité de Colette Emma Julie Rochat.

L'autopsie permet de démontrer une quantité légère de suie dans le larynx, la trachée et les bronches. Il est noté aussi des pétéchies sur les poumons et une congestion-oedème marqués des poumons. Ceci indique que Colette Emma Julie Rochat est décédée après le début de l'incendie. De plus, la peau des fesses et du dos est plus ou moins bien conservée, ce qui est compatible avec une position couchée de la victime au moment de l'incendie. A part la carbonisation, il y a absence d'autre marque de violence traumatique sur la surface corporelle.

Divers prélèvements biologiques sont effectués lors de l'autopsie et les analyses démontrent la présence de carboxyhémoglobine à un taux inférieur à 10% et une concentration de 28 mg% d'alcool éthylique dans le sang (néoformation). Lors du dépistage général, on retrouve du **métoclopramide**, du **flunitrazépam**, du **7-aminoflunitrazépam** (métabolite) et du **méthyl** et **propylbarabene** (des préservatifs). Aucune autre drogue usuelle et d'abus n'est décelée dans les limites des méthodes utilisées.

Le dossier **A-97822** (Colette Emma Julie Rochat) est classifié: **AUTODESTRUCTION VOLONTAIRE.**

No 2: (A-97821):

GENOUD, Jerry Xavier: fils de Xavier Genoud et de Eliane Hope, né le 13 mai 1955 à Genève, marié à Colette Emma Julie Rochat, est décédé le 4 octobre 1994 lors de l'incendie du 199A chemin Belisle à Morin Heights. Son corps a été retrouvé assis sur le plancher de la chambre à coucher, le dos appuyé contre le mur.

Les fiches dentaires de Jerry Xavier Genoud provenant du dr Didier Kohli, 14 rue de Beaumont, 1206 Genève, Suisse, sont analysées et comparées aux dents du cadavre portant le numéro de morgue 1382-94 par le dr B. J. Dorion, responsable en odontologie judiciaire. Suite à son expertise, le dr Dorion confirme l'identité de Jerry Xavier Genoud.

L'autopsie permet de démontrer une quantité marquée de suie dans le larynx, la trachée et les grosses bronches. Il y a congestion et oedème pulmonaires.

A part la calcination et la carbonisation du corps, il y a absence d'autre marque de violence sur la surface corporelle.

Divers prélèvements biologiques sont effectués lors de l'autopsie et les analyses démontrent la présence de 40% de carboxyhémoglobine, de **métoclopramide**, de **flunitrazépam** et de **diazépam.**

Aucune autre drogue usuelle et d'abus n'est retrouvée lors du dépistage général.

NOTE: Le **flunitrazépam** est une **benzodiazépine** dont l'absorption par voie digestive est rapide. Selon la dose utilisée, le **flunitrazépam** peut exercer des effets sédatifs-hypnotiques ou induire l'anesthésie. L'association éthanol avec d'autres dépresseurs du système nerveux central peut entraîner une potentialisation des effets dépresseurs du **flunitrazépam.** Ce produit peut également entraîner de la dépendance physique et psychologique.

Le **flunitrazépam** n'étant pas utilisé médicalement au Canada, l'expertise en regard de l'interprétation toxicologique des concentrations sanguines post-mortem s'avère limitée.

Il appert donc, dans les faits que Jerry Xavier Genoud était vivant au début de l'incendie comme en témoignent le taux toxique de carboxyhémoglobine et la présence de suie dans les voies respiratoires.

Le dossier **A-97821** (Jerry Xavier Genoud)) est classifié: **AUTODESTRUCTION VOLONTAIRE.**

No 3: (A-97826)

ROBINSON, Suzanne (surnommée Nicky): fille de Miles Robinson et de Brenda S. Robinson, née le 4 novembre 1959 au Canada, mariée à Antonio Dutoit, domiciliée au 1125 chemin de la Paix à Saint-Sauveur des Monts, est décédée le 30 septembre 1994 à la suite d'un choc hypovolémique provoqué par une hémorragie secondaire à une section traumatique des gros vaisseaux du cou. Son corps a été retrouvé enroulé dans des draps dans un cagibi sous un escalier du sous-sol au 199 chemin Belisle à Morin Heights le 6 octobre 1994, un sac de plastique sur la tête.

Suzanne Robinson Dutoit est formellement identifiée visuellement par sa belle-soeur Louisa Dutoit, par Carole Bélanger et Marianne Stampli.

L'autopsie démontre la présence de plusieurs plaies de coupures ayant des bords nets et réguliers causées par un ou plusieurs objets piquants et tranchants tels des couteaux. Il y a section complète de l'artère carotide droite et section complète de l'artère carotide et de la veine jugulaire gauches. Atteinte également des deux poumons et du diaphragme. Il n'y a aucune autre blessure sur la surface corporelle.

Divers prélèvements biologiques sont effectués lors de l'autopsie et les analyses ne permettent pas de mettre en évidence la présence de drogues usuelles et d'abus dans les milieux biologiques analysés dans les limites des méthodes utilisées.

Il appert, dans les faits, que Suzanne Robinson était vivante au moment où elle a reçu quatorze coups de couteau et qu'elle est décédée suite à la section des gros vaisseaux du cou.

Le dossier **A-97826** (Suzanne Robinson) est classifié: **HOMICIDE.**

No 4: (A-97825)

DUTOIT, Antonio: fils de Gérard Dutoit et de Délia Splviera, né le 10 octobre 1958 à Lancy, Suisse, marié à Suzanne Robinson, domicilié au 1125 chemin de la Paix à Saint-Sauveur des Monts est décédé le 30 septembre 1994. Son corps a été retrouvé dans un petit réduit sous un escalier du sous-sol au 199 chemin Belisle à Morin Heights le 6 octobre 1994, enroulé dans des couvertures et un sac de plastique sur la tête. Son décès précède celui de son épouse et de son fils.

Antonio Dutoit est identifié visuellement par sa soeur Louisa Dutoit.

L'autopsie permet de démontrer plusieurs plaies ayant des caractéristiques de coupures causées par un ou des instruments coupants et tranchants tels des couteaux. Il y a section complète des gros vaisseaux du cou, à gauche. Lacérations d'organes intra-thoraciques et intra-abdominaux. Les deux mains sont le site de coupures représentant des plaies de défense.

Au niveau de la tête, présence de plaies contuses, irrégulières, dont les tissus et les bords sont meurtris et écrasés, résultant d'impacts avec un ou des objets contondants de forme indéterminée. Ces traumatismes ont provoqué des fractures multiples au niveau de la voûte et de la base du crâne ainsi qu'une hémorragie sous-arachnoïdienne au niveau de l'hémisphère droit.

Les prélèvements biologiques faits lors de l'autopsie ne permettent pas de mettre en évidence la présence de drogues usuelles et d'abus dans les milieux biologiques analysés dans les limites des méthodes utilisées.

Antonio Dutoit est décédé des suites de plusieurs coups de couteaux à différents niveaux de la surface corporelle et principalement d'une lacération des gros vaisseaux du cou gauche et de coups répétés à la tête à l'aide d'un bâton de base-ball.

Le dossier **A-97825** (Antonio Dutoit) est classifié: **HOMICIDE.**

No 5: (A-97827)

DUTOIT, Christopher Emmanuel: fils de Antonio Dutoit et de Suzanne Robinson, né le 6 juillet 1994 à la Cité de la Santé à Laval, domicilié au 1125, chemin de la Paix à Saint-Sauveur des Monts, est retrouvé, dans un réduit sous un escalier du sous-sol au 199 chemin Belisle à Morin Heights le 6 octobre 1994 dans un sac de plastique. Comme ses parents, le décès est survenu le 30 septembre 1994.

Christopher Emmanuel Dutoit est formellement identifié de façon visuelle par Carole Bélanger, Marianne Stampli et par sa tante Louisa Dutoit.

L'autopsie faite sur le corps du bébé de race blanche et de sexe masculin, pesant 7 kilos et mesurant 67 cm, permet de démontrer des plaies au thorax gauche compatibles avec des coupures ayant des bords nets et réguliers causées par un ou des objets coupants et tranchants tels des couteaux.

D'autres plaies, au même niveau, ont des bords irréguliers et peuvent avoir été causées par un morceau de bois aiguisé, tel celui retrouvé dans le sac de plastique enveloppant la victime.

Le nombre de plaies sur la surface corporelle est de beaucoup inférieur au nombre de lacérations des poumons, ce qui implique que l'arme utilisée a pénétré à répétition dans le thorax via le même point d'entrée.

L'enfant Christopher Emmanuel Dutoit est donc décédé d'un choc hypovolémique par hémorragie externe, secondaire à de multiples lacérations du poumon gauche par plaies pénétrantes du tronc.

Le dossier **A-97827** (Christopher Emmanuel Dutoit) est classifié: **HOMICIDE.**

L'ÉVÉNEMENT EN SUISSE

Au moment où ont lieu les événements du chemin Belisle à Morin Heights, les enquêteurs apprennent tôt le matin du 5 octobre que des incendies avaient eu lieu en Suisse, soit à Salvan et à Cheiry, qu'il y avait possiblement une cinquantaine de victimes dont des victimes québécoises. Comme les propriétaires du complexe résidentiel du chemin Belisle à Morin Heights étaient connus des services de la Sûreté du Québec comme étant membres de l'Ordre du Temple Solaire, le lien entre les deux événements s'est facilement établi.

CHEIRY: Le 4 octobre 1994, vers 23 h 55 (heure locale), des habitants de Cheiry, participant à la réouverture d'un restaurant, constatent qu'un incendie se déclare dans l'écurie à chevaux à la ferme de La Rochette. L'alarme est donnée et les pompiers se rendent sur les lieux.

SALVAN: Le mercredi 5 octobre, vers 02 h 58, un citoyen informe la police municipale de Martigny qu'un chalet est la proie des flammes. Les pompiers en sont alertés. Deux policiers se rendant sur les lieux constatent que deux autres chalets sont en feu.

LES PREMIERS INTERVENANTS

CHEIRY: Les pompiers, premiers sur place, ne peuvent pas pénétrer dans la ferme car toutes les portes sont verrouillées. De toute façon, la propagation des flammes a été tellement rapide que la ferme a été complètement détruite en quelques minutes.

Après avoir défoncé une fenêtre, la fouille des lieux est débutée et, dans une chambre au premier plancher, le corps d'un homme est découvert couché sur le lit, un sac de plastique sur la tête. La poursuite de la fouille des lieux permet de découvrir des locaux dissimulés où gisent vingt-deux autres corps.

Les services spécialisés trouvent un système sophistiqué de mise à feu dans différents locaux de la ferme.

SALVAN: A cet endroit, trois chalets sont en feu. Les pompiers constatent que les portes et les volets des deux chalets "Les Roches de Cristal"" sont cloués de l'extérieur et que les portes sont fermées à clef. La fouille des trois chalets permet de découvrir vingt-cinq corps situés dans deux des trois chalets. Encore ici, un système de mise à feu est retrouvé.

CONSTATATIONS: Système de mise à feu

CHEIRY: "Dans les étages de l'habitation, il a été découvert un dispositif de mise à feu particulier, constitué d'une unité centrale de commande, relié par fils électriques et fils téléphoniques. Cette unité centrale raccordait des moyens d'allumage répartis dans différents endroits de la ferme, soit dans le comble, la grange et la Salle du Sanctuaire."

SALVAN: "Il a été établi que des systèmes incendiaires avaient été placés dans les constructions et que, vraisemblablement, une unité centrale devait permettre leur allumage."

PROPRIÉTAIRES

CHEIRY: Société FARC (Ferme Agricole de Recherche et de Culture), 1529 Cheiry, La Rochette, représentée par Albert Giacobino.

SALVAN: Chalet no 1:

- Paulus Koymans, Fabienne: décédée à Salvan.
- Di Mambro, Joseph : décédé à Salvan.
- Di Mambro, Jocelyne : décédée à Salvan.

Chalet no 2:

- Pilet, Camille : décédé à Cheiry.

Chalet no 3:

- Borgeaud, Alexandre. Ce chalet était habité par Maryse Séverino et sa fille Aude, toutes deux décédées à Salvan.

LOCALISATION DES CORPS
CHEIRY: Ferme "La Rochette"

NO 1: **(A-100256) FALARDEAU, Robert:** fils de Maurice Falardeau et de Linda Veilleux, né le 18 février 1947 au Québec est découvert dans la Salle du Seuil, sur le dos, un sac de plastique sur la tête présentant trois impacts de balles. Il a d'abord été abattu dans la Salle des Agapes comme en témoigne une mare de sang expertisée comme étant le sien et traîné par les pieds jusqu'à la Salle du Seuil.
Robert Falardeau est d'abord identifié par l'empreinte digitale de son index comparée à celle de sa carte d'identité et par son beau-fils sur présentation d'une photographie.
Les expertises ont démontré la présence de **benzodiazépine** dans le sang et de résidus de **flunitrazépam** dans le contenu gastrique. Le décès est causé par le traumatisme cranio-cérébral par passage de projectiles d'arme à feu.

Après l'autopsie, la corps est remis à la famille et rapatrié au Québec.

NO 2: **CABRERA GIL, Léopoldo:** fils de Benjamin et de Ezequiela Gil, né le 8 juillet 1955 à Santa Cruz de Tenerife, Espagne, est trouvé couché sur le dos, dans la Salle du Seuil, la tête recouverte d'un sac de plastique présentant un impact de balle.
D'abord identifié par son empreinte digitale comparée à celle sur sa carte d'identité, l'épouse, Luz Marina Rodriguez, l'identifie visuellement.
Les analyses toxicologiques ont démontré la présence de **flunitrazépam** dans le résidu gastrique.
Le corps est incinéré et l'urne retournée à Tenerife pour être remise à la famille.

NO 3: **PFAEHLER, Renée:** fille de Ernst Pfaehler et de Marguerite Bovet, née le 1er décembre 1914 à Sumatra, Indonésie, est trouvée dans la Salle du Seuil, sur le dos, la tête recouverte d'un sac de plastique non troué. Elle a les poignets liés.
Elle a été identifiée par chartes dentaires et par des témoins visuellement.
Présence dans le sang et le liquide gastrique de **benzodiazépines**.
Le décès est attribué à l'asphyxie.
Après l'autopsie, le corps est restitué à la famille.

NO 4: **JATON, Armelle:** fille de Daniel Jaton et de Madeleine Berger, née le 11 juillet 1978 à Payerne, est trouvée dans la Salle du Seuil, sur le dos, la tête recouverte d'un sac de plastique comportant trois impacts de balles. Toute la famille Jaton a été identifiée par Jean-Pierre Berger, frère de Madeleine Jaton.
Présence de **flunitrazépam** dans le contenu gastrique.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 5: **JATON, Daniel:** fils de Alfred et de Nancy Perey, né le 3 août 1945 à Neyruz, est trouvé dans la Salle du Seuil, couché sur le dos, un sac de plastique sur la tête comportant sept impacts de balles.
Présence dans le sang, l'urine et le liquide gastrique de **benzodiazépines.**
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 6: **JATON, Madeleine:** fille de Hans Berger et de Berthe Ryf, née le 8 juin 1947 à Payerne, mariée à Daniel Jaton, est retrouvée dans la Salle du Seuil, sur le dos, un sac de plastique sur la tête, présentant neuf impacts de balles.
Présence dans le sang, l'urine et le liquide gastrique de **benzodiazépines.**
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 7: **JATON, Lionel:** fils de Daniel Jaton et de Madeleine Berger, né le 16 juillet 1976 à Payerne, est trouvé à côté des autres membres de sa famille dans la Salle du Seuil. Sa tête n'est pas recouverte d'un sac de plastique mais présente cinq impacts de balles.
Présence de **benzodiazépines** dans le sang, l'urine et le contenu gastrique.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 8: **BELANGER REBMANN, Françoise dit Claire:** fille de Hans Rebmann et de Andrée Hegi, née le 19 mai 1939 à Genève, est trouvée, sur le ventre, dans la Salle du Seuil, la tête recouverte d'un sac de plastique avec un impact de balle.
Elle est identifiée par chartes dentaires et visuellement par son frère, Jean-Henri Rebmann.
Présence dans le sang, l'urine et le liquide gastrique de **benzodiazépines** (flunitrazépam).
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 9: **BERENGER, Guy:** fils de Martial Bérenger et de Blanche Couston, né le 18 avril 1934 à Aubagne, remarié à Madeleine de Brot, est trouvé, sur le dos , dans la Salle du Seuil. Sa tête n'était pas recouverte mais présentait trois impacts de balles.
Deux témoins ont reconnu la victime, soit un beau-frère, Philippe De Brot et Georges Noirjean.
Présence de **flunitrazépam** dans le sang, l'urine et le contenu gastrique.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 10: **PECHOT, Christian:** fils de Henri-Louis Pechot et de Marie Galisson, né le 4 juin 1945 à Combré, Maine et Loire, France, est retrouvé dans la Salle du Seuil, sur le dos. Son visage n'était pas recouvert mais présentait quatre impacts de balles.
Georges Noirjean a également reconnu les membres de la famille Pechot.
Présence dans le sang, l'urine et le contenu gastrique de **flunitrazépam** et de **7-aminoflunitrazépam**, son métabolite.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 11: **PECHOT, Sébastien:** fils de Christian Pechot et de Christine Meylan, né le 11 avril 1982 à Chene-Bougeries, est découvert dans la Salle du Seuil, sur le dos, le visage recouvert d'un sac de plastique avec deux impacts de balles.
Présence de **flunitrazépam** et de son métabolite **7-aminoflunitrazépam** dans le sang, l'urine et le contenu gastrique.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 12: **PECHOT, Christine, née Meylan:** fille de Jean Meylan et de Elisabeth Buscarlet, née le 31 mai 1944 à Genève, est retrouvée dans la Salle du Seuil, sur le dos, à côté de son mari et de son enfant, un sac de plastique sur la tête, présentant deux impacts de balles.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 13: **(A-98277) GRAND'MAISON, JOCE-LYNE née Giroux:** fille de Napoléon Giroux et de Marie-Rose Grand'Maison, née le 19 mars 1950 à Québec, est trouvée dans la Salle du Seuil, sur le dos, la tête non recouverte, mais présentant deux impacts de balles.
Deux personnes dont Georges Noirjean reconnaissent la victime.
Présence de **flunitrazépam** et de son métabolite dans le sang, l'urine et le contenu gastrique.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 14: **(A-92981) OSTIGUY, Robert:** fils d'Amédée Ostiguy et de Rose-Amande Tetrault, né le 22 septembre 1944 à Saint-Mathias de Rouville, est trouvé sur le dos, dans la Salle du Seuil, la tête non recouverte mais présentant deux impacts de balles.
Des chartes dentaires ont permis d'identifier positivement Robert Ostiguy ainsi que son épouse. De plus, son beau-frère, Pierre Lareau a reconnu le couple Ostiguy.
Présence de **flunitrazépam** et de son métabolite dans le sang, l'urine et le contenu gastrique.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 15: **(A-92980) OSTIGUY, Françoise née Asselin:** fille de Raymond Asselin et de Marielle Rivest, née le 18 novembre 1947 à Richelieu, Québec, est trouvée à côté de son mari, sur le dos, dans la Salle du Seuil. Son visage n'est pas recouvert mais présente deux impacts de balles.
Présence de **flunitrazépam** (Rohypnol-Narcozep) dans le contenu gastrique.
Après l'autopsie, le corps est rapatrié au Québec.

NO 16: **PILET, Camille:** fils de Armand-Ami Pilet et de Justine Louise Rosselet, né le 17 février 1926 à la Côte-aux-Fées, célibataire, est retrouvé, allongé sur le dos, dans la Salle du Seuil. Il n'y a aucun impact de balle et le visage n'est pas recouvert d'un sac de plastique, bien qu'il y en ait un à moins de 50 cm.
Il est identifié par chartes dentaires et visuellement par son neveu, Roger Guye.

Une concentration importante de **flunitrazépam,** retrouvée dans les milieux biologiques, suggère que la victime était consentante au départ et qu'elle a pris une part importante dans le drame final survenu à Cheiry. En effet, Camille Pilet avait 70 ans au moment des événements de Cheiry et était déjà porteur d'un infarctus avec début de poche anévrismale. Son état de santé lui était certainement connu.
Peut-être lui a-t-on aidé à la toute fin en lui appliquant, contre le visage, le sac de plastique retrouvé tout près de lui.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 17: **VULLIEN, Séverine:** fille de Michel Roger Vullien et de Annie-Hélène Borlet, née le 13 avril 1971 à Saint-Julien-en-Genevois, France, est trouvée dans la Salle du Seuil, un sac de plastique sur la tête avec trois impacts de balles.
Elle est identifiée par chartes dentaires et visuellement par son oncle, Gilles Borlet.
Présence de **nordazépam** et de **flunitrazépam** dans le contenu gastrique.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 18: **KOYMANS, Nicole née Giusti:** fille de Alfred Giusti et de Louise Thérèse Pacchiotti, née à Nice, France, est trouvée sur le ventre dans la Salle du Seuil, son visage recouvert d'un sac de plastique présentant deux impacts de balles.
Elle est identifiée par chartes dentaires et sur photographie par Philippe Aubert.
Présence de **flunitrazépam** dans le contenu gastrique.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 19: **PERTUE, Marie-Christine:** fille de Marcel Pertue et de Antoinette Laforest, née le 27 juillet 1952 à Le Mans, France, divorcée de Luc Jouret, est trouvée dans la Salle du Seuil, étendue sur le dos, le visage recouvert d'un sac de plastique comportant deux impacts de balles.
Elle est identifiée par chartes dentaires et sur photographie par Philippe Aubert.
Présence dans le sang et le contenu gastrique de **flunitrazépam**.
Après l'autopsie, le corps est incinéré et l'urne remise à la famille.

NO 20: **PAULUS, Jean-Léon:** fils de Marcel Paulus et de Marie Delperdange, né le 30 juillet 1945 à Florenville, Belgique, divorcé de Josianne Kesseler et remarié à Fabienne Koymans, est retrouvé dans la Salle du Seuil, près de son épouse, la tête recouverte d'un sac de plastique comportant trois impacts de balles.
Jean-Léon Paulus est reconnu visuellement par Georges Noirjean et par son beau-frère, Bernard Koymans accompagné de son épouse, Véronik Koymans.
Présence de **flunitrazépam** dans le sang et le contenu gastrique.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 21: **PAULUS KOYMANS, Fabienne:** fille de Jean Koymans et de Nicole Guisti, née à Nice le 4 mars 1956, est retrouvée près de son mari. Le visage n'est pas recouvert et présente quatre impacts de balles. Elle a les poignets liés.
Elle est identifiée par chartes dentaires et aussi, visuellement, par les mêmes personnes qui ont identifié son mari.
Présence de **flunitrazépam** dans le sang et le contenu gastrique.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 22: **REBAUDO, Marie-Louise:** fille de Louis Rebaudo et de Simone Débar, née le 22 janvier 1937 à Mont-St-Aignan, France, est retrouvée dans la Salle du Dépot, dont les portes étaient tenues fermées par un fil de fer entre les poignées et le cadrage. Elle avait la tête recouverte d'un sac de plastique, deux impacts de balles dans la tête, deux dans les seins et un autre dans le bras comme si elle avait voulu se protéger contre son agresseur.
Elle est identifiée par ses enfants, John Bono et Omar Bono accompagné de son épouse, Isabelle.
Présence de **caféine** et de **théobromine** (thé) dans le sang et le liquide gastrique. Aussi, présence de 67 mg% dans le muscle. Ce taux d'alcool n'est pas indicateur d'une prise d'alcool, vu la néoformation de ce produit sous l'effet de la chaleur lors d'un incendie.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

No 23: **GIACOBINO, Albert:** fils de Charles Giacobino et de Madeleine Vessade, né le 16 mars 1932 est trouvé à plat ventre sur un lit dans la chambre verrouillée du premier étage dite chambre de Noirjean F, un sac de plastique non troué sur la tête.
Robert Giacobino, frère de la victime, identifie visuellement Albert Giacobino.
La présence dans le sang et dans le contenu gastrique de **midazolam**, une benzodiazépine à effet hypnotique rapide, laisse supposer que la victime était sous sédation lors de l'application du sac de plastique sur la tête.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

Ferme "La Rochette", Cheiry

Garages et locaux secrets

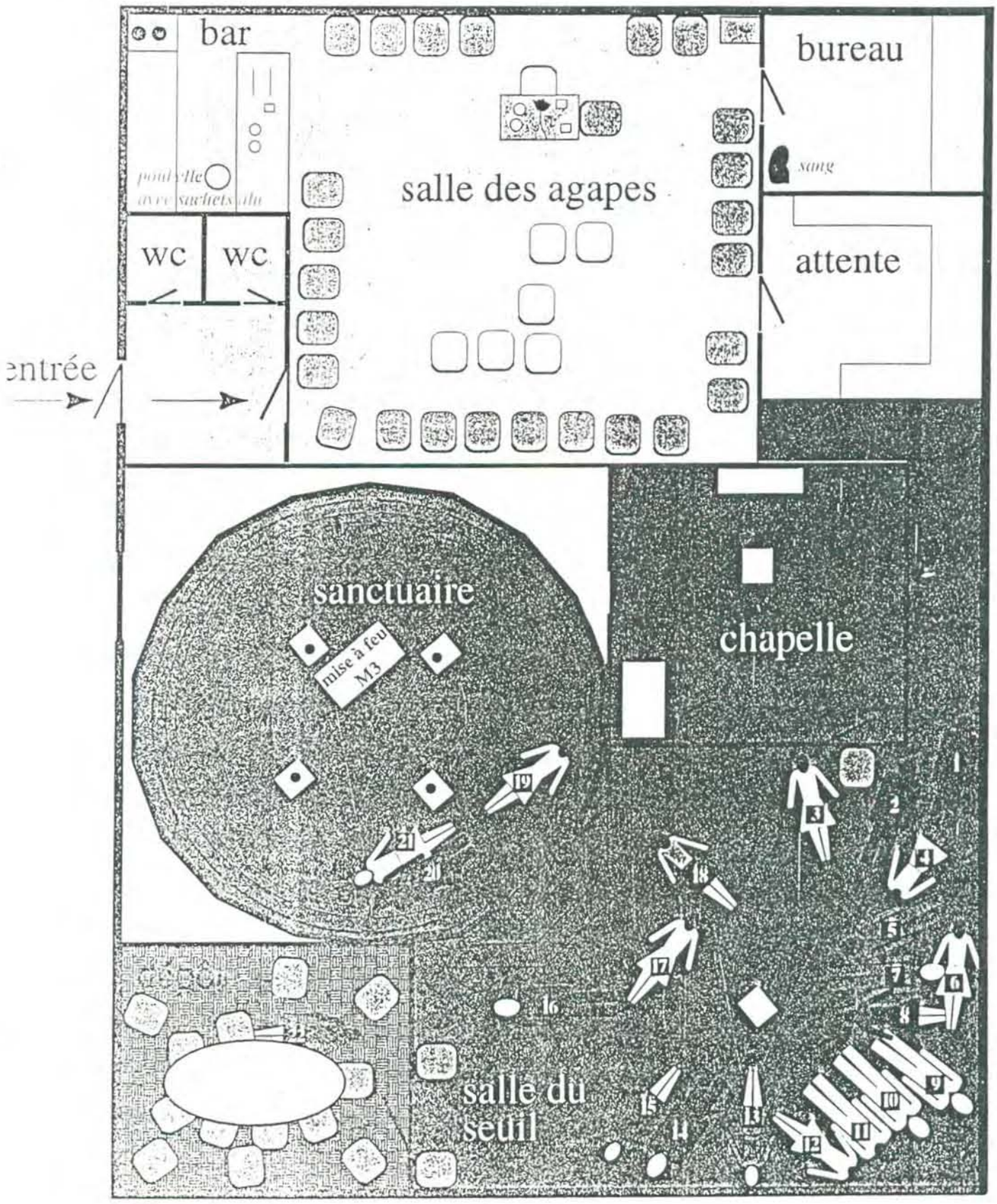

CHEIRY

Emplacement du corps d'Albert GIACOBINO

Le corps d'Albert GIACOBINO ayant été déplacé par les pompiers, seuls leurs témoignages nous permettent de reconstituer sa position initiale.

Ferme "La Rochette", Cheiry

1er étage

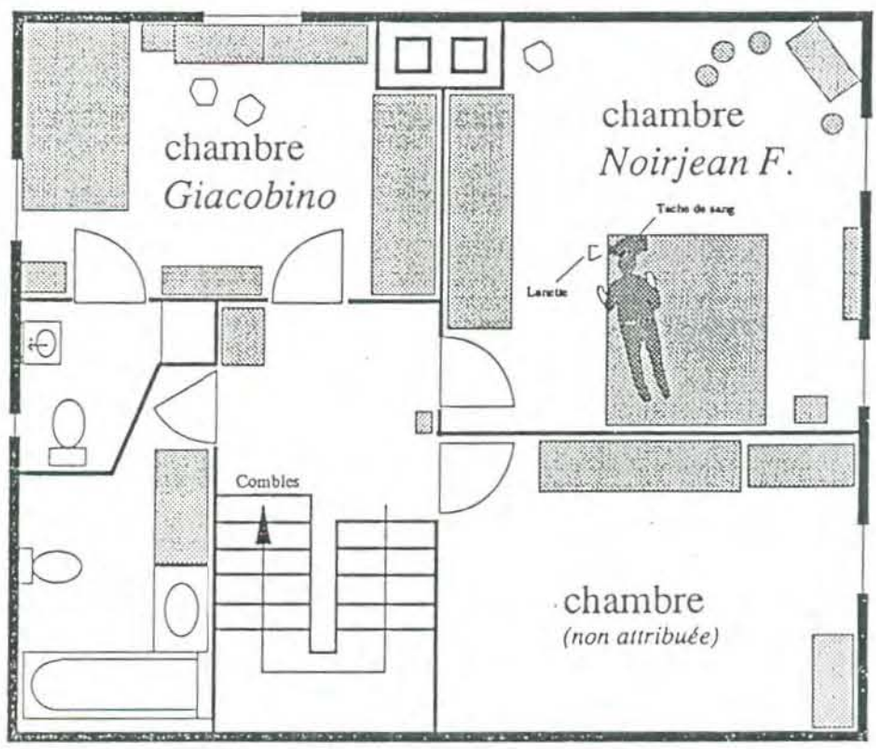

helchangiac.bgc

LISTE DES VICTIMES

1 - FALARDEAU Robert
2 - CABRERA GIL Léopoldo
3 - PFAEHLER Renée
4 - JATON Armelle
5 - JATON Daniel
6 - JATON Madeleine
7 - JATON Lionel
8 - BELANGER Françoise
9 - BERANGER Guy
10 - PECHOT Christian
11 - PECHOT Sébastien
12 - PECHOT Christine
13 - GRAND'MAISON Joce-Lyne
14 - OSTIGUY Robert
15 - OSTIGUY Françoise
16 - PILET Camille
17 - VULLIEN Séverine
18 - KOYMANS Nicole
19 - PERTUE Marie-Christine
20 - PAULUS Jean-Léon
21 - PAULUS KOYMANS Fabienne
22 - REBAUDO Marie-Louise
23 -GIACOBINO Albert

TETES

Têtes noires: recouvertes par un sac en matière plastique
Têtes roses: non recouvertes par un sac en matière plastique

CAPES ET VETEMENTS

1 Cape noire
2 Cape noire
3 Cape blanche
4 Robe dorée
5 Cape dorée
6 Cape dorée
7 Robe dorée
8 Cape noire
9 Cape dorée
10 Cape dorée
11 Cape dorée
12 Robe blanche
13 Cape noire
14 Cape noire
15 Cape rouge
16 Cape noire
17 Cape blanche
18 Cape verte (à proximité)
19 Robe dorée
20 Cape noire
21 Cape blanche
22 Sans cape

LOCALISATION DES CORPS
(LES VICTIMES DE SALVAN)

CHALET NO 1: DI MAMBRO - KOYMANS

NO 1: **DANCET, Odile Marthe:** fille de René Charles Dancet et de Georgette Bouverat, née le 25 septembre 1946 à Cluse, Haute-Savoie, France, est retrouvée complètement carbonisée dans le chalet no 1. Elle était seule dans la pièce de séjour de l'étage inférieur.
L'identification est faite par examen odontologique.
Présence d'**opioïde (fentanyl)**, de **curarisant (Vécuronium-Pencuronium)** et de **benzodiazépine.**
Comme la famille ne désirait pas reprendre les cendres, celles-ci se trouvent toujours à Sion.

NO 2: **BERENGER, Caroline:** fille de Guy Bérenger et de Madeleine De Brot, née le 8 avril 1990 à Meyrin, Suisse, est trouvée près du corps de sa mère dans la première chambre de l'étage inférieur. Le corps a été exposé à un foyer d'incendie. Il y a absence de suie dans les voies respiratoires et de carboxyhémoglobine dans le sang, indiquant que l'enfant était déjà morte au début de l'incendie.
Présence de **curarisant**, d'**opioïde** et de **benzodiazépine** dans le sang. Il y a évidence d'une trace fraîche d'injection au pli du coude droit.
L'urne est remise à la famille après l'autopsie.

NO 3: **BERENGER DE BROT, Madeleine:** fille d'Yves Goumai De Brot et de Marguerite Alice Ding, née le 16 avril 1956 à Genève, mariée à Guy Bérenger, est découverte dans une chambre du chalet no 1, au rez-de-chaussée. Le corps présentait des marques de brûlures et de carbonisation importante ce qui a empêché les expertises biologiques.
L'identification est faite sur la base d'expertise de l'ADN.
Après l'autopsie, les cendres sont remises à la famille.

NO 4: **MARTIN, Germain:** fils de Louis Charles Germain et de Mauricette Albertine Germain, né le 28 août 1940 à Portneuf, Québec, est retrouvé dans une chambre du sous-sol, sans aucune marque de violence sur la surface corporelle.
L'identification positive est faite à l'aide de chartes dentaires.
Le décès est attribué à l'administration de curarisant.
Après l'autopsie, les cendres sont remises à la famille.

NO 5: **RAYMOND, Cécile:** fille de René Raymond et de Juliette Auclair, née le 15 octobre 1941 à Mont-Laurier, Québec, mariée à Germain Martin, est retrouvée à côté de son mari.
L'identification est faite au moyen de l'ADN.
La cause du décès est attribuée à une polyintoxication des drogues déjà mentionnées.
Les cendres sont remises à la famille.

NO 6: **EGGER BRUNELLE, Annie:** fille de Jacques Brunelle et de Pauline Lemonde, née le 29 août 1964 à Montréal, Québec, mariée à Joël Egger, est retrouvée dans le chalet no 1, à côté de son mari.
Elle est formellement identifiée par chartes dentaires.
Le décès est le résultat d'une intoxication polymédicamenteuse de **curarisants** et de **benzodiazépines**.
Un site récent d'injection au pli du coude gauche est compatible avec l'administration de **Midazolam** et de **Nordazépam**.
Après l'autopsie, le corps est incinéré. L'urne se trouve toujours à Sion.

NO 7: **EGGER, Joël:** fils de Jean-Pierre Egger et de Bernadette Bise, né le 30 novembre 1959 à Fribourg, marié à Annie Brunelle Egger, est retrouvé à côté de son épouse dans le chalet no 1, dans une chambre de l'étage supérieur.
L'identification est faite par expertises odontologiques.
La cause du décès est attribuée à une intoxication mixte, **benzodiazépine-opioïde-curarisant**, par injection intraveineuse, comme en témoigne un site récent de piqûre au pli du coude droit. Il y a absence de suie dans les voies respiratoires indiquant qu'il était déjà décédé lors du début de l'incendie.
L'urne funéraire se trouve toujours à Sion.

NO 8: **LEVY BORLET, Hélène:** fille de Alfred Ernest Borlet et de Angèle Jeanne Berlioz, née le 4 novembre 1952 à Chambéry, France, est retrouvée à côté du corps de son mari, Jacques Lévy, dans la salle de séjour de l'étage supérieur.
Elle est identifiée par expertises odontologiques.
La cause du décès est attribuée à l'injection récente au pli du coude gauche d'une mixture **opioïde-curarisant-benzodiazépine.**
L'urne est remise à la famille après l'autopsie.

NO 9: **LEVY, Jacques:** fils de Gustave Henri Lévy et de Margaret Buckley, né le 9 novembre 1957 à Paris, France, est trouvé près de son épouse.
L'identification est faite par expertises odontologiques.
La cause du décès est aussi attribuée à la polyintoxication comme en témoigne un site récent d'injection au pli du coude droit. A part les brûlures, il n'y a aucune autre marque de violence traumatique sur la surface corporelle.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 10: **NOIRJEAN RENAUD, Fabienne:** fille de Georges Renaud et de Bernadette Meuwly, née le 10 février 1959 à Fribourg, Suisse, est trouvée dans la même salle de séjour du chalet no 1, à l'étage supérieur, près des couples Egger et Lévy.
L'identification est faite par expertises odontologiques.
Une trace récente d'injection est trouvée au pli du coude gauche ainsi que les mêmes drogues déjà mentionnées.
Après l'autopsie, le corps est remis à la famille.

NO 11: **DUPLESSIS DI MAMBRO, Jocelyne:** fille de Henry Duplessis et de Frida Cernotto, née le 25 juin 1949 à Lyon, France, mariée à Joseph Léonce Di Mambro, est retrouvée seule dans une chambre de l'étage supérieur du chalet no 1.
Elle est identifiée par chartes dentaires.
La cause du décès est attribuée aux mêmes drogues déjà décrites.
Les cendres sont remises à la famille.

NO 12: **DI MAMBRO, Joseph:** fils de Raphael Di Mambro et de Fernande Marie Raoux, né le 19 août 1924 à Pont-St-Esprit dans le Gard, France, est trouvé sur la mezzanine du chalet no 1, près des corps de sa nouvelle famille, soit Emmanuelle Di Mambro, Aude et Maryse Séverino.
L'identification est faite par expertises odontologiques.
La cause du décès est la même que précédemment.
L'urne se trouve encore à Sion.

NO 13: **SEVERINO RENAULT, Maryse:** fille de Fernand Renault et de Georgette Ulmschneider, née le 4 janvier 1950 à Tinchebray, Orne, France, est retrouvée à côté du corps de Joseph Di Mambro, de sa fille Aude et d'Emmanuelle.
Elle est identifiée par chartes dentaires.
La cause du décès est la même que dans les autres cas.
Les cendres sont remises à la famille.

NO 14: **DI MAMBRO, Emmanuelle dit DOUDOU** née Bellaton: fille de Joseph Di Mambro, prouvée par l'ADN et de Dominique Giguère Bellaton, née le 22 mars 1982 à Hofstetten, est trouvée près de son père.
Elle est identifiée au moyen de l'ADN.
La cause du décès n'a pas pu être établie de façon évidente. En effet, les brûlures extensives ont rendu très difficiles les expertises faites sur les liquides biologiques et seul un taux de 170 mg% d'alcool est retrouvé dans le muscle, taux qui peut être erroné vu la néoformation post-mortem d'alcool.
La cause probable du décès peut être également attribuée à une polyintoxication médicamenteuse et sûrement à l'incendie.
Les cendres sont remises à la famille de la mère.

NO 15: **SEVERINO, Aude:** fille de Donald Séverino et de Maryse Renault, née le 2 mai 1979 à Ambilly, France, est retrouvée près d'Emmanuelle.
Elle est identifiée par la méthode de l'ADN.
Seule une trace d'injection au pli du coude droit est notée. Les analyses toxicologiques n'ont pas permis de mettre en évidence la présence des drogues déjà décrites.
La cause est finalement attribuable à l'incendie.
Les cendres sont remises à la famille.

CHALET NO 2: PILET, Camille

NO 16: **KESSELER PAULUS, Josianne:** fille de François Kesseler et de Marie-Thérèse Maire, née le 15 juin 1951 à Athus, Belgique, est trouvée seule dans la pièce de séjour inférieur du chalet no 2.
Elle est identifiée par la méthode de l'ADN.
La cause du décès est aussi attribuée au polyintoxication aux mêmes drogues.
Les cendres sont remises à la famille.

NO 17: **GIGUERE BELLATON, Dominique:** fille de Roland Bellaton et de Gabrielle Marcelle Sampy, née le 17 février 1958 à Ste-Colombe Les Viennes, France, est retrouvée seule dans une chambre à l'étage inférieur du chalet no 2.
Elle est identifiée par la méthode de l'ADN.
Le décès est attribuable à la polyintoxication médicamenteuse déjà décrite.
Les cendres sont remises à la famille.

NO 18: **DI MAMBRO, Elie:** fils de Joseph Léonce Di Mambro et de Hélène Ghersi, né le 18 novembre 1969 à Tel Aviv, Israël, est retrouvé seul dans le bureau du chalet no 2 situé à l'étage supérieur.
L'identification est établie par l'expertise odontologique ainsi que par l'analyse de l'ADN.
La cause du décès n'a pas été établie de façon formelle bien que l'on ait détecté la présence de **flunitrazépam**.
La cause est sûrement attribuable aux effets de l'incendie.
Après l'autopsie, le corps est incinéré et les cendres remises à la famille.

NO 19: **CADORETTE, Carole:** fille de Claude Cadorette et de Lise Filiatrault, née le 23 juillet 1955 à Montréal, Québec, est retrouvée dans la chambre du chalet no 2, à l'étage supérieur.
L'identification formelle est faite sur la base de l'analyse de l'ADN.
Seule la présence de **flunitrazépam** parle en faveur d'une intoxication médicamenteuse. Le corps est fortement carbonisé.
Après l'autopsie, les cendres sont remises à la famille.

NO 20: **LEMONDE, Pauline:** fille d'Albany Lemonde et d'Antoinette Mathieu, née le 15 août 1938 à St-Hyacinthe, Québec, est retrouvée dans une chambre à l'étage supérieur du chalet no 2, à côté de Jean-Pierre Vinet.
L'identification est faite sur la base de l'analyse de l'ADN.
La cause du décès n'a pas pu être établie à cause de la carbonisation étendue et marquée du corps.
Les analyses toxicologiques n'ont pas permis de mettre en évidence la présence des drogues déjà mentionnées.
Après l'autopsie, le corps est incinéré. L'urne se trouve toujours à Sion.

NO 21: **VINET, Jean-Pierre:** fils de Pierre Vinet et de Jeanne Savoie, né le 14 avril 1939 à Montréal, Québec, est découvert dans une chambre, à l'étage supérieur, du chalet no 2 à côté de Pauline Lemonde.
L'identification est faite sur la base de l'analyse d'ADN.
Lors de l'autopsie faite sur un corps fortement carbonisé, une quantité élevée d'alcool éthylique est retrouvée (143 mg%) et de **flunitrazépam** dans le sang (néoformation possible).
Après l'autopsie, le corps est incinéré. L'urne se trouve toujours à Sion.

NO 22: **BOD LHEUREUX, Vanina:** fille d'Ernest Grégoire Bod et de Line Louise Hyacinthe Lheureux, née le 9 octobre 1983 à Fort-de-France, Martinique, est retrouvée à l'étage supérieur du chalet no 2 dans la même chambre que sa mère.
L'identification est faite sur la base de l'analyse de l'ADN.
Le décès est attribué a une intoxication mixte de curarisant-d'**opioïde** et de **benzodiazépine**.
Après l'autopsie, le corps est incinéré et les cendres remises à la famille.

NO 23: **LHEUREUX BOD, Line:** fille de Félicien Lheureux et d'Yvonne Gabriel-Regis, née le 11 septembre 1938 à Mome Rouge, Martinique, est retrouvée à l'étage supérieur du chalet no 2, dans la même chambre que sa fille Valérie.
Elle est identifiée sur la base de l'analyse de l'ADN.
Le décès est attribué à l'intoxication mixte déjà décrite.
Après l'autopsie, le corps est incinéré et les cendres remises à la famille.

NO 24: **JOURET, Luc:** fils de Napoléon Jouret et de Fernande Jeanmotte, né 18 octobre 1947 à Kikwit, Zaïre, serait tombé sur une poutre depuis la mezzanine du chalet no 2, près du corps de Bernadette Bise après avoir déclenché la mise à feu.
L'identification est d'abord faite sur la base de l'examen odontologique ainsi que sur la base de l'analyse de l'ADN.
Le décès est attribuable à l'administration des drogues déjà mentionnées et à l'incendie.
Après l'autopsie, le corps est incinéré et les cendres se trouvent toujours à Sion.

NO 25: **BISE, Bernadette:** fille d'Amédée Bise et de Maria Krattinger, née le 10 février 1936 à Murist, France, est retrouvée dans le chalet no 2 au même endroit que le corps de Luc Jouret.
L'identification formelle est faite sur la base de l'ADN.
La cause du décès n'a pu être établie formellement vu l'état de carbonisation avancé du corps. Il faut supposer qu'elle est décédée de la même manière que tous les autres.
Après l'autopsie, le corps est incinéré et le corps se trouve toujours à Sion.

Comme mentionné, tous les corps autopsiés provenant des chalets 1 et 2 à Salvan étaient plus ou moins bien conservés selon le degré de carbonisation. C'est ce qui a rendu les expertises difficiles chez certaines des victimes.

SALVAN

CHALET No 1: DI MAMBRO - KOYMANS

rez inférieur

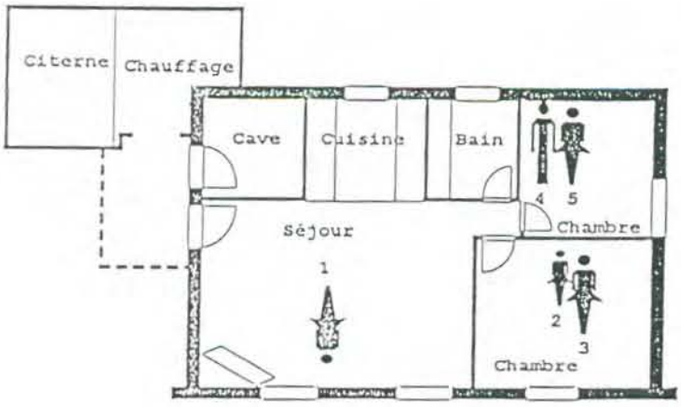

1/ Odile DANCET
2/ Caroline BERENGER
3/ Madeleine BERENGER
4/ Martin GERMAIN
5/ Cécile GERMAIN

rez supérieur

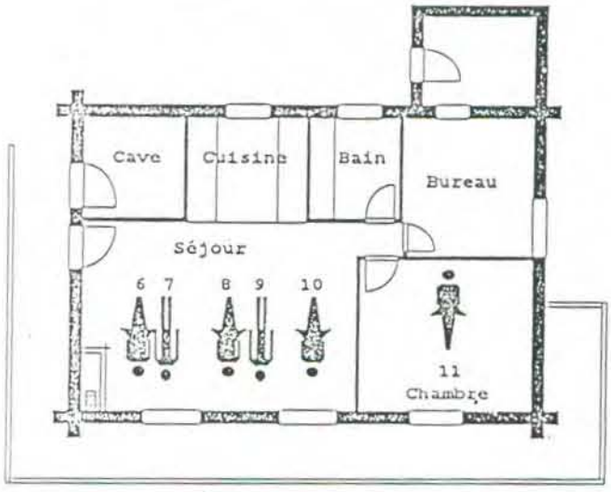

6 / Annie EGGER BRUNELLE
7 / Joël EGGER
8 / Annie LEVY BORLET
9 / Jacques LEVY
10/ Fabienne NOIRJEAN RENAUD
11/ Jocelyne DI MAMBRO

mezzanine

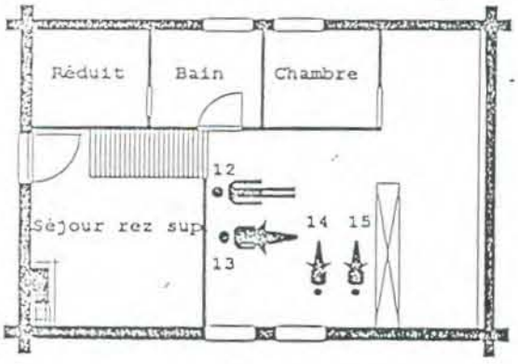

12/ Joseph DI MAMBRO
13/ Maryse SEVERINO RENAULT
14/ Emmanuelle DI MAMBRO
15/ Aude SEVERINO

CHALET No 2 : PILET

rez inférieur

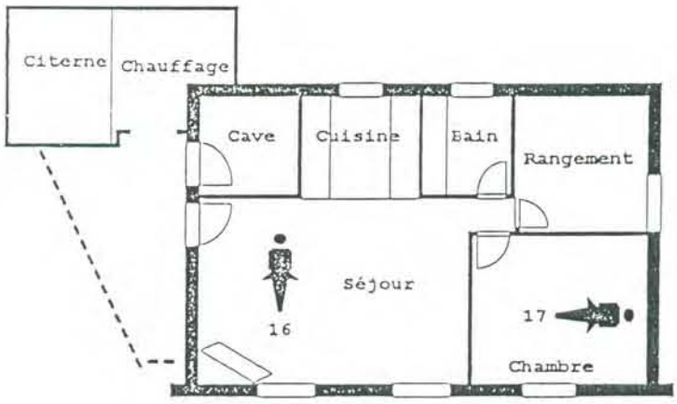

16 / Josiane KESSELER PAULUS

17 / Dominique GIGUERE BELLATON

rez supérieur

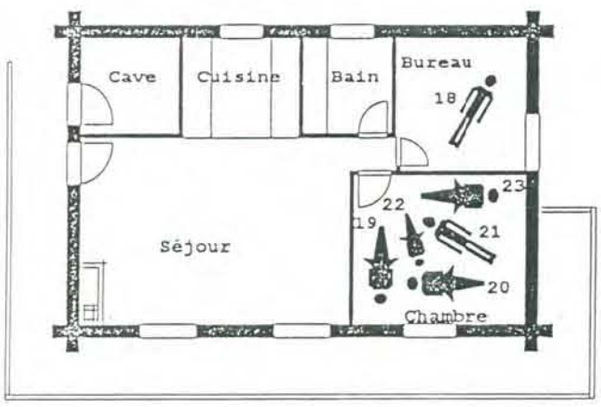

18/ Elie DI MAMBRO

19/ Carole CADORETTE

20/ Pauline LEMONDE

21/ Jean-Pierre VINET

22/ Vanina BOD LHEUREUX

23/ Line LHEUREUX BOD

mezzanine

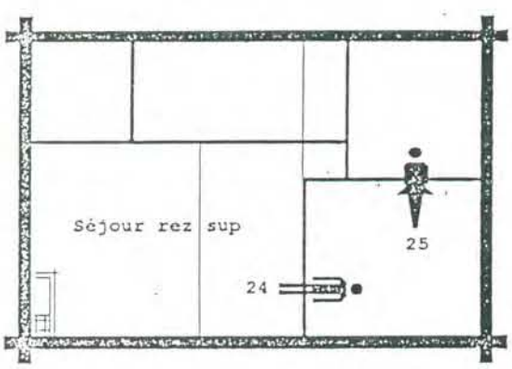

24/ Luc JOURET

25/ Bernadette BISE

OBSERVATIONS SUR LES VICTIMES DE MORIN HEIGHTS

1- Le couple Genoud a quitté la Suisse à la fin du mois d'août pour le Canada. Avant de quitter, Colette Genoud a soldé son compte bancaire.

2- Le couple Genoud a procédé à l'achat du matériel destiné à la mise à feu pour le complexe de Morin Heights.

3- Dominique Bellaton est arrivée de Suisse le 17 septembre 1994 et a invité le couple Dutoit à un premier souper le 27 septembre. Elle était l'une des seules personnes dans l'entourage de l'OTS que la famille Dutoit acceptait de rencontrer.

4- Joël Egger arrive de Suisse le 29 septembre et repart le 30 avec Dominique Bellaton.

5- Le 30, Dominique invite de nouveau les Dutoit à souper. C'est durant la soirée que Joël Egger, aidé de Jerry Genoud, assassinent le couple Dutoit et l'enfant. Les corps sont placés sous un escalier de l'appartement 199. Le couple Genoud a la tâche de nettoyer les lieux, de voir à la mise à feu du complexe domiciliaire et de s'autodétruire.

6- Dominique Bellaton et Joël Egger utilisent l'automobile des Dutoit pour se rendre à Mirabel.

7- Deux couteaux et le bâton de base-ball sont retrouvés dans l'unité de Dominique Bellaton.

OBSERVATIONS SUR LES VICTIMES DE CHEIRY

1- Toutes les victimes présentaient, dans le sang et/ou dans le liquide gastrique, du **flunitrazépam;** une benzodiazépine à action rapide, à l'exception de Marie-Louise Rébaudo (no 22) qui, elle n'avait que de la caféine et de la **théobromine** (thé).

2- Seules Renée Pfaehler (no 3) et Fabienne Paulus Koymans (no 21) avaient les poignets liés.

3- Toutes les victimes ont subi un traumatisme cranio-cérébral par passage de projectiles d'arme à feu, excepté Camille Pilet (no 16) et Renée Pfaehler (no 3). Marie-Louise Rébaudo (no 22) a été la cible de projectiles d'arme à la tête ainsi qu'au thorax et au bras.

4- La plupart des victimes avaient un sac de plastique sur la tête.

5- **Toutes les victimes sont décédées le jour précédent l'incendie.**

6- Aucune des victimes de Cheiry ne présentait des traces de poudre sur les mains.

7- Toutes les victimes décédées par balles à Cheiry ont été tuées avec le pistolet de calibre 22 LR acheté par Joël Egger, le 15 juin 1993 chez l'armurerie Free-Sport, à Granges-Pacot en Suisse. Cette arme a été retrouvée à Salvan et était munie d'un silencieux de fabrication artisanale. Les balles de calibre 22 LR portaient la marque "CCI" et étaient à tête creuse (hallow point).

8- L'équipement servant à la mise à feu a été acheté par Joël Egger et Martin Germain. C'est cependant Joël Egger qui s'est informé de la façon de brancher les Servocom et les Swatch au système téléphonique de Suisse et de France.

9- Le contrôle du téléphone cellulaire de Joël Egger a permis d'établir que, dans la nuit du 4 au 5 octobre, ce téléphone a été utilisé pour déclencher le système de mise à feu à la ferme de "La Rochette" à 23 h 42, aussi à 00 h 11 et à 00 h 12.

10- A Cheiry, des feuilles d'aluminium contenant de la poudre blanche ont été retrouvées dans une poubelle. L'analyse a démontré qu'il s'agissait de **Rohypnol** et de **Narcozep**, des benzodiazépines dont la concentration pouvait excéder de 2 à 20 fois la posologie recommandée. Il n'a pas été déterminé comment cette drogue a été administrée.

OBSERVATIONS SUR LES VICTIMES DE SALVAN

1- Aucune des victimes n'a subi de traumatisme à part celui causé par l'incendie.

2- Les enfants ont possiblement absorbé la **benzodiazépine** par voie orale avant de se faire administrer le produit curarisant et seraient décédés avant l'événement de Salvan.

3- Les fouilles des chalets 1 et 2 ont permis de trouver des emballages et des médicaments de benzodiazépines (**Nordazépam-Flunitrazépam-Midazolam**), d'opioïdes (**Fentanyl**) et de curarisant (**Vercuronium**). Aussi des seringues et du matériel pour les perfusions ont été retrouvés.

4- Un document retrouvé dans le chalet no 1 donne le mode d'emploi de ces médicaments pour arriver à un arrêt cardiorespiratoire.

5- Deux documents retrouvés sur l'ordinateur situé dans l'appartement de Joseph Di Mambro démontrent, pour le premier, la paranoïa des dirigeants; le second montre le total désaccord quant au moyen utilisé lors du "Transit" à Cheiry.

> *"Suite au tragique Transit de Cheiry, nous tenons à préciser, au nom de la Rose+Croix, que nous déplorons et nous nous désolidarisons totalement du comportement barbare, incompétent et aberrant du Docteur Luc Jouret. Prenant la décision d'agir de sa propre Autorité, à l'encontre de toutes nos règles, il a transgressé notre code d'honneur et la cause d'un véritable carnage qui aurait dû être un Transit effectué dans l'Honneur, la Paix et la Lumière. Ce départ ne correspond pas à l'Éthique que nous représentons et défendons face à la postérité."*

Ce même texte manuscrit a été retrouvé dans le chalet no 1. L'étude graphologique l'attribue à Jocelyne Di Mambro.

LA SECTE: L'ÉVOLUTION

En 1968, Joseph Di Mambro est à l'emploi d'une compagnie spécialisée dans le dégrossissage de l'or. Il ne fait même pas assez d'argent pour être imposé. Durant ces années, il est responsable d'une loge à l'AMORC à Nimes, France, aidé de Guy Béranger. Il fonde vers 1970 le Centre de Préparation à l'Age Nouveau "CPAN" à Collonges-sous-Salève. Puis en 1978, il crée la Fondation Goldon Way à Genève, puis vient ensuite AMENTA S.A. en 1981. Cette dernière société sert à diffuser les idéologies de la secte et à recruter de nouveaux membres.

En 1981, Camille Pilet fait un infarctus et rencontre le dr Jouret. Il s'intéresse alors aux médecines douces que prône Luc Jouret et devient un adepte de la Tradition Solaire.

En 1983, apparaît Albert Giacobino qui devient un grand fournisseur d'argent pour la secte. A ce moment, les adeptes vivent en communauté et remettent leur salaire à la secte. C'est également durant cette période que Joseph Di Mambro commence son nouveau train de vie.

Luc Jouret fait son apparition dans le décor en 1984 avec sa Tradition Solaire et se joint à Joseph Di Mambro. C'est un mouvement qui change souvent d'inspiration mais qu'on peut identifier à l'occultisme de par sa croyance en l'existence et en l'efficacité de pratiques qui ne sont reconnues ni par les religions, ni par la science, et requièrent une initiation particulière. Camille Pilet le suit et gravit rapidement les échelons en versant plusieurs millions de francs dans les diverses entreprises de l'organisation.

L'organisation-mère a créé au cours des années des filiales, soit officielles soit cachées, tant en Europe qu'au Canada afin de fournir des centres de survie aux membres de la secte en cas de désastre. Seul Joseph Di Mambro semble avoir réalisé des profits en revendant le plus souvent à des membres de la secte ses participations dans les différents projets immobiliers. N'eût été des argents nouveaux injectés par Camille Pilet, des plaintes auraient pu être portées contre les dirigeants. Il est estimé à près de 10 000 000 de francs suisses les sommes avancées par Camille Pilet entre 1989 et 1994. Albert Giacobino a déboursé, quant à lui, environ 3 000 000 de francs suisses. S'ajoutent à cela les cotisations versées par les membres.

Joseph Di Mambro croyait profondément qu'il était investi d'une mission spéciale et a su s'entourer de personnages importants:

- Luc Jouret: pour sa personnalité, ses idées et son charme,
- Camille Pilet: pour son argent et son statut de parvenu
  et
- Michel Tabachnik: un chef d'orchestre de renom et un orateur convaincant.

Un fait révélateur est noté par la police de Suisse au sujet de ce personnage. En effet, à chaque fois que Michel Tabachnik exprimait le désir de s'établir dans une certaine région, la secte faisait des acquisitions immobilières dans la même région. On peut dire que Michel Tabachnik était l'ombre grise de la secte.

LE DÉCLIN

Les déboires de la secte ont été nombreux. Déjà en 1986, Tony Dutoit a commencé à mettre en doute le sérieux du comportement de Joseph Di Mambro qui menait alors un train de vie tout à fait différent de ses enseignements et dénonçait les trucs de magie utilisés lors des cérémonies. Puis, ce fut le tour d'Elie Di Mambro de révéler les aspects financiers louches de son père. Lorsque Robert Falardeau a voulu remettre de l'ordre dans la Secte, Albert Giacobino a décidé de se retirer en réclamant son dû. Robert Ostiguy réclamait lui aussi un montant de 50 000$ canadiens que Joseph Di Mambro avait promis de lui restituer. D'autres membres, ayant la conviction d'avoir été floués, réclamaient également divers montants. C'est devant cette situation que les dirigeants ont commencé à modifier leur enseignement et à prêcher l'avènement d'un "transit" vers une autre planète.

Au Québec en 1993, après dénonciations à la Sûreté du Québec, celle-ci ouvre une enquête au sujet de certains membres de l'OTS qui étaient à la recherche d'un revolver et d'un silencieux. Des membres de l'OTS sont mis sous surveillance technique et physique, ce qui permet à la Sûreté du Québec d'identifier plusieurs intervenants. Le 27 février 1993, Pauline Lemonde appelle Annie Brunelle Egger en Suisse et lui dit: "Avec Fabienne, on a commencé à s'entraîner au tir et on a de bons équipements". Suite à des perquisitions, des plaintes sont déposées contre Jean-Pierre Vinet et Herman Delorme qui plaident coupables aux accusations de possession d'armes prohibées et de complot. Le 7 juillet 1993, Luc Jouret fait de même.

Suite à cet événement, plusieurs membres au Québec ont coupé court à toute appartenance à ce groupe. La Sûreté du Québec prétend qu'elle a stoppé Joseph Di Mambro et Luc Jouret, lors de leur intervention, d'inciter les élus à participer au grand départ qui devait avoir lieu, selon elle, au Québec. C'est également à partir de cette période que la paranoïa a débuté chez les dirigeants. Ils ont installé des caméras de surveillance et ont même mis sur écoute le téléphone de Giacobino, considéré comme traître, parce qu'il manifestait ouvertement son intention de quitter la secte. On a l'impression qu'il apparaissait aux dirigeants que tout allait s'écrouler. Luc Jouret se sentait repousser et voulait créer une autre secte en recrutant des membres de l'OTS. Cela aliénait des membres tels Robert Falardeau.

Je crois, qu'en somme, la remise en question du statut de certains dirigeants, leurs déchéances éventuelles devant la Loi face à des actions en justice pour détournements de fonds, les demandes répétées de remboursement d'argent de la part de membres lésés, le sentiment de surveillance de la part des policiers, tout cela a contribué à initier les maîtres-penseurs à modifier leurs enseignements vers un transit physique alors que les membres croyaient plutôt à un transit du genre "Cacoon".

LE TRANSIT

Devant l'ampleur des contretemps qui s'abattaient sur les dirigeants de la secte, la décision a été prise qu'il était temps de faire le "Transit" vers Sirius. Les fidèles les plus dévoués se sont vus confier des missions bien particulières et les ont exécutées. Il en est ainsi pour Joël Egger qui a fait l'acquisition d'armes à feu et des systèmes de déclenchement par télécommande. Le couple Genoud a effectué un travail semblable au Québec et a mis fin à ses jours selon les ordres. Dominique Bellaton s'est servie de l'amitié la liant au couple Dutoit pour les attirer dans un guet-apens. Des médicaments et le matériel nécessaire pour injection ont été entreposés chez Daniel Jaton tandis que Luc Jouret préparait la recette pour un cocktail mortel pour les volontaires, c'est-à-dire ceux qui acceptaient la mort physique. La plupart des victimes de Salvan font partie de ce groupe.

D'autres, comme Nicole Koymans, se sont vus confier le rôle d'attirer les adeptes qui semblaient d'accord avec le principe du "Transit" vers un monde meilleur, mais pas nécessairement en passant par une mort physique. Ce groupe est retrouvé à Cheiry.

Il y a enfin le groupe des traîtres considérés comme tel par les maîtres, soit le couple Dutoit, Albert Giacobino et possiblement Elie Di Mambro.

Un document intéressant fut retrouvé dans un des chalets de Salvan décrivant clairement les missions à réaliser lors du "Transit" que devaient réaliser les deux groupes. D'abord "ceux qui restent" à Salvan et puis "ceux qui reviennent" de Cheiry. Dans le premier groupe figure les noms de Annie Egger, Josianne Kesseler, Fabienne Noirjean, Maryse Séverino, Jos Di Mambro, Emmanuelle Di Mambro, Aude Séverino, Line Lheureux et sa fille Vanina. Les enfants Emmanuelle, Aude et Vanina n'ont certainement pas eu de rôle à jouer dans ce drame. Par contre, on peut penser que les autres, à part Di Mambro, le meneur, ont joué un rôle secondaire dans l'exécution du plan.

Dans le deuxième groupe (ceux qui reviennent de Cheiry), on voit les noms suivants:

- Martin et Céline (Germain).
- Jacques et Annie (Lévy)
- Odile (Dancet)
- Jos (Jocelyne Di Mambro)
- Domi (probablement Dominique Bellaton)
- Luc (Jouret)
- Joël (Egger)

Ces personnes ont effectivement pris une part active dans le déroulement des événements de Cheiry et ont accompli le rôle qu'il leur était assigné, dans le plus grand secret. Avant d'accomplir le transit, Joseph Di Mambro avait décidé de se venger des traîtres et de mettre fin aux jours de l'Antéchrist, vocable qui avait été donné à l'enfant Emmanuel Dutoit par Joseph Di Mambro qui le considérait comme une provocation à son Emmanuelle, le Christ de l'ère nouvelle et le successeur éventuel de la secte. Même si Emmanuelle Di Mambro était une fille, Di Mambro la considérait comme une entité de garçon dans un corps de fille et y référait toujours au masculin.

Ainsi, pour détruire l'Antéchrist, un rituel devait être mis en place pour prévenir sa réapparition. L'élimination devait se faire par deux chevaliers de la secte, soit Jerry Genoud et Joël Egger. Les géniteurs devaient avoir le cou lacéré afin de ne plus pouvoir, dans une autre vie, se reproduire. Même un pieu de bois couvert de sang a été retrouvé dans le sac de plastique recouvrant le corps de l'enfant Dutoit et il a démontré, lors de l'expertise, que des blessures à bords irréguliers avaient été faites à l'aide de ce pieu.

Ainsi en est-il des événements survenus à Morin Heights. Cependant, pour comprendre ceux survenus en Suisse, en voici un compte rendu.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS ÉTABLIS EN SUISSE

- Le 9 janvier 1993, Joël Egger achète un pistolet de marque Walther PPK, à Sébastien Thurner, domicilié à Marly/FR.
- Le 21 mars 1993, Thierry Huguenin consulte Me Gaitzsch pour récupérer ses investissements octroyés à l'OTS.
- Le 15 juin 1993, Joël Egger achète auprès de l'armurerie Free Sport un pistolet Smith & Wesson de calibre 22 L.R., arme utilisé à Cheiry.
- A partir de janvier 1994, les membres influents de l'OTS tiennent régulièrement des réunions à l'hôtel Bonnivard à Montreux jusqu'à atteindre le rythme de trois rencontres hebdomadaires.
- Le 5 mai 1994, Robert Falardeau reçoit un fax dont l'écrit est le suivant: "Je souhaite exprimer encore qu'il y a longtemps que je n'ai pas été éprouvée cette semaine, en essayant de comprendre et de ressentir où les Maîtres voulaient en venir. Je suis convaincue que nous serons guidés dans la bonne direction, pour le bien de tous".
- Le 13 juin 1994, Robert Falardeau adresse un fax à un ami. Cet écrit met en cause la gestion de l'OTSU d'Albert Giacobino et de ses prédécesseurs.
- Entre le 10 et le 16 juin 1994, Joël Egger commande et prend livraison de quatre appareils Servocom avec quatre télécommandes Swatch, auprès de l'entreprise Vallotton à Martigny.
- Le 17 juin 1994, Joël Egger téléphone à Jean-Christian Ducret depuis Carpentras/F pour lui demander des explications sur la façon de relier les Servocom avec le réseau téléphonique français.
- Le 18 juin 1994, Joël Egger téléphone à nouveau à Jean-Christian Ducret pour se renseigner comment relier les Servocom avec le réseau téléphonique suisse.
- Entre le 15 août et le 23 septembre 1994, Joseph Di Mambro fait installer aux Granges-s/Salvan deux caméras de surveillance et des projecteurs.
- Le 29 août 1994, le couple Genoud quitte la Suisse, de manière définitive, après avoir retiré le 1er août 1994 la somme de CHF 8'400.-- sur le compte de Colette Genoud et le montant de CHF 23'000.-- représentant le capital LPP de Jerry Genoud.
- Le 4 septembre 1994, une assemblée générale de l'OTSU est convoquée en vue d'une dissolution. Cette mesure n'a pas pu être réalisée du fait que les comptes 1993 n'ont pas été acceptés.

- Le 17 septembre 1994, Elie Di Mambro rencontre pour la dernière fois sa mère, Hélène Ghersi, à Valence.
- Le 17 septembre 1994, Dominique Bellaton et Josianne Kesseler reviennent du Canada.
- Le 18 septembre 1994, une réunion se tient à Salvan, sous la conduite de Joseph Di Mambro. 19 personnes y participent, dont Jocelyne Di Mambro, Maryse Séverino, Luc Jouret, Annie et Jacques Levy, Séverine Vullien, Françoise Rebmann, Annie et Joël Egger, Fabienne Noirjean, Nicole Koymans, plus quatre enfants. Elles sont toutes décédées, que ce soit à Cheiry ou à Salvan. La réunion se termine à 04 h 30 et le thème de celle-ci est: "Le passage se marque dans les étoiles".
- Le 19 septembre 1994, toujours à Salvan, a lieu une autre réunion. Les mêmes personnes, moins Annie Egger, y participent. La réunion se termine à 04 h 45 et le thème en est: "Couronnement de l'Oeuvre".
- Le 20 septembre 1994, à 22 h 00, une nouvelle réunion a lieu à Salvan. Selon l'agenda de Nicole Koymans, 17 personnes y participent, dont Joseph Di Mambro, Jocelyne Di Mambro, Odile Dancet, Luc Jouret, Camille Pilet, Nicole Koymans, Christian et Christiane Pechot, plus quatre enfants (les quatre parfaits), lesquels n'ont pas été formellement identifiés.
- Le 22 septembre 1994, Joce-Lyne Grand'Maison quitte le Canada pour Nice et Genève.
- Le 22 septembre 1994, Robert Falardeau quitte le Canada pour l'Europe. Il arrive à Genève le 23 septembre 1994 à 13 h 20. Il a rendez-vous à Avignon avec Michel Tabachnik et Joseph Di Mambro.
- Le 23 septembre 1994, Odile Huguenin Dancet loue la voiture Ford Fiesta rouge VD 2596/V auprès du garage Aelen à Territet.
- Le 24 septembre 1994, à Avignon au Novotel, une conférence OTS et ARC est dirigée par Michel Tabachnik. A ce moment, Joseph Di Mambro se tient à ses côtés mais n'intervient pas durant toute la conférence. Une centaine de personnes sont présentes, dont notamment Luc Jouret, Camille Pilet, Madeleine et Daniel Jaton, pour ce qui est des victimes de Cheiry et Salvan.
- Le 25 septembre 1994, à 23 h 30, selon l'agenda de Nicole Koymans, une réunion est tenue à la ferme de Cheiry. Y participent, entre-autres, Joseph Di Mambro, Odile Dancet, Luc Jouret, Camille Pilet, Nicole Koymans, Robert Falardeau, Léopoldo Cabrera Gil, Joël Egger et sa femme Annie, Maryse Séverino et sa fille Aude ainsi que Bernadette Bise. La réunion se termine à 05 h 30.
- Le 26 septembre 1994, selon l'agenda de Nicole Koymans, Robert Falardeau quitte la Suisse à 09 h 00 et Léopoldo Cabrera Gil à 15 h 00.

- Le 27 septembre 1994, Françoise Ostiguy semble très nerveuse et déclare à une amie qu'elle veut partir pour la Suisse.
- Le 27 septembre 1994, Jerry Genoud téléphone pour la dernière fois à sa mère, depuis le Canada.
- Le 28 septembre 1994, Joël Egger se trouve à 12 h 00 au restaurant Saint-Christophe à Bex.
- Le 28 septembre 1994, Josianne Kesseler et Françoise Ostiguy arrivent en Suisse.
- Le 29 septembre 1994, Vivianne Giacobino voit pour la dernière fois Albert Giacobino.
- Le 29 septembre 1994, se tient une réunion à Cheiry. Y participent: Joseph Di Mambro, Luc Jouret, Camille Pilet, Robert Ostiguy, Odile Dancet, Martin Germain, Jacques Levy, Jean Paulus, Edith Vuarnet, Bernadette Bise, Christian et Christine Pechot, Nicole Koymans.
- Le 29 septembre 1994, Joël Egger quitte la Suisse pour le Canada.
- Le 30 septembre 1994, Dominique Bellaton qui se trouve au Canada téléphone à une amie pour lui dire que les Dutoit vont venir souper.
- Le 30 septembre 1994, à 22 h 10 (heure canadienne), Joël Egger revient en compagnie de Dominique Bellaton. Ils arrivent à Zurich le 1er octobre 1994, vers 13 h 00.
- Le 30 septembre 1994, onze personnes, dont Joseph Di Mambro, mangent à 12 h 00 au restaurant Saint-Christophe à Bex.
- Le 30 septembre 1994, Robert Falardeau quitte le Canada. Il est conduit à l'aéroport par une personne, à qui il demande de venir le rechercher au même endroit le 2 octobre 1994.
- Le 30 septembre 1994, Colette Genoud téléphone pour la dernière fois à sa belle-mère.
- Le 30 septembre 1994 à 22 h 30, une réunion a lieu à l'hôtel Bonnivard à Montreux. Y participent: Luc Jouret, Daniel Jaton, Camille Pilet, Patrick Vuarnet, Joce-Lyne Grand'Maison, Joseph Di Mambro, Jean Paulus, Martin Germain, Patrick Rostan et Jean-Pierre Lardanchet.
- Le même soir à 23 h 00, une autre réunion se tient à Villars-s/Ollon. Y participent: Robert Ostiguy, Nicole Koymans, Odile Dancet, Christian et Christiane Pechot, Jean-Pierre Vinet, Pauline Lemonde et Annie Egger. Joseph Di Mambro quitte plus vite la réunion de Montreux et se rend ensuite à celle de Villars-s/Ollon.
- Le 30 septembre 1994, à une heure indéterminée, Louisa Dutoit a un contact téléphonique avec son frère Tony, au Canada. A ce moment-là, il va bien et ne se doute pas de ce qui va arriver.

- Le 1er octobre 1994, Line Lheureux a un dernier contact avec son fils. Elle lui déclare qu'elle vient quelques jours en Suisse, pour y chercher du travail. Elle est sereine et lui déclare qu'elle l'attend à son retour du service militaire.
- Le 1er octobre 1994 à 14 h 15, Léopoldo Cabrera Gil arrive en Suisse par avion.
- Le 1er octobre 1994, Albert Giacobino déclare à un ami qu'il va acheter une petite maison dans le canton de Vaud grâce à des fonds qu'il va récupérer de la FARC.
- Le 2 octobre 1994, à 10 h 00, Albert Giacobino vient chercher à son domicile Marie-Louise Rebaudo, pour la conduire à Cheiry. Elle informe ses voisins qu'elle sera de retour le soir.
- Le 2 octobre 1994, entre 17 h 00 et 18 h 00, lors d'un passage devant la ferme de La Rochette à Cheiry, Denis Nicolet constate que tous les volets sont clos et que les portes sont fermées. Aucun véhicule ne se trouve à proximité.
- Le 2 octobre 1994, en fin d'après-midi, Daniel Jaton vient à son domicile, à La Croix-de-Rozon, et prend en charge sa femme. Il revient dans la nuit et vient chercher ses deux enfants. Ces derniers avaient pris le repas du soir en compagnie de Christiane Herold et Christiane Bonet.
- Le 3 octobre 1994 à 05 h 40, Jean-Pierre Lardanchet conduit Patrick Rostan à la gare de Genève. Ce dernier prend le TGV à destination de Paris. Il a été établi qu'ils avaient tous les deux passé la nuit chez Verona Ute, à Genève.
- Le 3 octobre 1994, entre 05 h 00 et 06 h 00, les Natels de Joël Egger et de Daniel Jaton (utilisé par Luc Jouret) sont utilisés dans la région de Cheiry.
- Le 3 octobre 1994, vers 09 h 30, le buraliste postal de Cheiry croise une voiture de location rouge, plaque VD, qui descend précipitamment de la ferme de La Rochette. Il ne voit personne à la ferme.
- Le 3 octobre 1994, à 10 h 40, Josianne Kesseler a un accident de voiture, à Puidoux, au volant de l'automobile de Fabienne Koymans. Elle est prise en charge par d'autres membres de l'OTS.
- Le 3 octobre 1994, à 13 h 00, Georges Noirjean passe devant la ferme de Cheiry et constate qu'il n'y a personne.
- Le 3 octobre 1994, Christiane Bonet téléphone à l'employeur de Daniel Jaton pour lui dire que ce dernier a un problème avec sa voiture dans le Sud de la France, ce qui est faux.
- Le 3 octobre 1994, dans la matinée, Fabienne Noirjean Renaud tente de joindre Georges Noirjean.
- Le 3 octobre 1994 à 21 h 30, Joseph Di Mambro et son épouse prennent un repas au restaurant Saint-Christophe à Bex, en compagnie de "Doudou", Aude Séverino, Dominique Bellaton, éventuellement Martin Germain, ainsi que trois autres femmes.

- Le 3 octobre 1994, Maryse Séverino appelle Marianne Stampli au Canada pour lui dire que les Dutoit se trouvent en Ontario pour y rencontrer des membres de leur famille. Marianne Stampli est en souci car elle n'a plus de nouvelles des Dutoit depuis plusieurs jours.
- Le 4 octobre 1994, à 07 h 00, Patrick Vuarnet rencontre à Salvan, Joseph Di Mambro, Odile Dancet, Jacques et Annie Levy. Ils lui remettent des colis et lui demandent de restituer différentes voitures de location.
- Le 4 octobre à 10 h 00, Luc Jouret achète des sacs à poubelle au magasin Primo à Salvan.
- Le 4 octobre à 13 h 40 (heure suisse), la police canadienne intervient pour un incendie à Morin Heights.
- Le 4 octobre 1994, à 14 h 00, Jacques Levy se rend à la poste de Salvan.
- Le 4 octobre 1994 à 16 h 30, à la demande de Joseph Di Mambro, Thierry Huguenin se rend à Salvan pour obtenir de l'argent.
- Le 4 octobre 1994 à 17 h 10, à la demande de Luc Jouret, Christophe Andrey, de la maison SOS Serrures, ouvre la porte du rez inférieur du chalet no 2, propriété de Camille Pilet.
- Le 4 octobre 1994 à 17 h 10, Patrick Vuarnet revient une nouvelle fois à Salvan avec sa mère pour y chercher des véhicules. Il attend le départ de Thierry Huguenin pour rencontrer ensuite Joël Egger, Luc Jouret et Maryse Séverino.
- Le 4 octobre 1994 à 18 h 56, Joseph Di Mambro et Jacques Levy téléphonent à Patrick Vuarnet et lui demandent de poster immédiatement les lettres qui lui ont été remises.
- Le 4 octobre 1994 à 23 h 26, durant plus de 6 minutes, depuis la station téléphonique 026/61.13.06, attribuée à Luc Jouret, une personne inconnue téléphone sur la station de Georges Noirjean à Cheiry.
- Le 5 octobre 1994 à 00 h 05, suite à l'incendie de la ferme de La Rochette à Cheiry, l'intervention des pompiers et de la police est requise.
- Le 5 octobre 1994 à 00 h 45, une habitante des Granges-s/Salvan constate la présence de plusieurs voitures sur la place de parc des chalets no 1 et no 2.
- Le 5 octobre 1994 à 03 h 00, l'intervention des pompiers est requise pour l'incendie du chalet d'Alexandre Borgeaud à Salvan. Pratiquement en même temps, il est constaté que deux autres chalets sont en flammes.
- Le 5 octobre 1994 à 11 h 00, Patrick Vuarnet poste les lettres qui lui ont été remises la veille à Salvan sans lire celle qui lui était destinée.
- Le 5 octobre 1994, en fin d'après-midi, Patrick Rostan quitte Paris et se rend à Genève où il rencontre Jean-Pierre Lardanchet et Patrick Vuarnet.

COMMENTAIRES

Le lecteur de ce rapport d'investigation du coroner va surement se poser la question, à savoir: Comment se fait-il que des gens intelligents se sont laissés berner à un point tel qu'ils ont participé à un suicide-assassinat collectif?

Pour y répondre, citons la définition retenue par la commission de l'Assemblée Nationale de France sur les sectes: "Groupes visant par des **manoeuvres de déstabilisation psychologique** à obtenir de leurs adeptes une **allégeance inconditionnelle, une diminution de l'esprit critique, une rupture** avec les références communément admises (éthiques, scientifiques, civiques, éducatives) et **entraînant des dangers** pour les libertés individuelles, la santé, l'éducation, les institutions démocratiques.

Ce sont là les moyens utilisés pour assujettir les adeptes. De plus, les sectes fonctionnent sur le principe pyramidal où le pouvoir réside au profit d'un gourou ou d'un groupe restreint de personne. Il existe un écart important entre la base, les adeptes et le sommet de la pyramide. Des échelons existent et certains membres peuvent gravir ces échelons, selon leur fidélité, et obtenir souvent des bénéfices matériels ou pouvoir parler au nom du maître. Camille Pilet avait atteint ce niveau de par ses contributions et aussi Michel Tabachnik de par l'influence qu'il exerçait sur Joseph Di Mambro.

Mais qui donc se joint à une secte? Il appert, selon ce même rapport, que la vision proposée par les sectes séduit toutes les couches de la société qui présentent des souffrances et des difficultés et les intellectuels sont souvent ceux qui sont assurés de ne pas être influençables. L'homme ordinaire se méfiera tandis que l'intellectuel se dira qu'il n'est pas manipulable et ce sera là sa vulnérabilité. Beaucoup de membres ordinaires étaient des adeptes de l'Ordre du Temple Solaire mais des personnes bien vues de leur milieu faisaient aussi partie de cette secte.

C'est ainsi que des gens de toutes les couches de la société se retrouvent dans les sectes et il appartient au gourou de les manipuler.

Il est tout à fait raisonnable de penser que les sectes vont prendre encore plus d'expansion au cours des années à venir. En effet, elles répondent à des besoins de la part de la population qui ne trouve plus dans les églises ou religions traditionnelles non pas la religiosité mais le spiritualisme en proposant une explication globale de l'Homme.

De plus, l'entrée dans une secte procure au nouvel adepte un sens de sécurité où il peut exprimer ses besoins et être écouté par des congénères aspirant aux mêmes idéaux. Les sectes prônent la transformation personnelle et l'amélioration des capacités de chacun. Les membres sont encadrés, guidés et trouvent autour d'eux des gens qui ont les mêmes motivations.

Les sectes ont aussi les moyens financiers pour promouvoir leurs épanouissements et diversifier leurs moyens d'action. Mais, malgré la dangerosité de certaines sectes et les avertissements de groupe de pression, "les sectes continuent de prospérer en exploitant, pour leur plus grand profit, le désarroi dans lequel l'évolution de notre société plonge nombre de nos contemporains, prêts à se laisser abuser par l'apparente spiritualité d'un discours dont ils ont l'illusion qu'il peut apporter la réponse à leurs attentes." *

LA SOCIÉTÉ FACE AUX SECTES

Comment alors, le Législateur peut-il intervenir? Il n'y a aucune définition de ce que devrait être une religion. L'ensemble des adeptes ont foi en une doctrine et la pratique selon un rite propre à leur groupement. Alors, comment déterminer la dangerosité d'une secte?

La commission d'enquête a retenu les mêmes critères d'évaluation de la dangerosité d'une secte que ceux définis par les Renseignements généraux, à savoir:

- la déstabilisation mentale;
- le caractère exorbitant des exigences financières;
- la rupture induite avec l'environnement d'origine;
- les atteintes à l'intégrité physique;
- l'embrigadement des enfants;
- le discours plus ou moins anti-social;
- les troubles à l'ordre public;
- l'importance des démêlés judiciaires;
- l'éventuel détournement des circuits économiques traditionnels;
- les tentatives d'infiltration des pouvoirs publics.

* Commission Assemblée Nationale, France, rapport no 2418.

Les services de renseignements devront donc distinguer, pour chaque mouvement, l'organisation-mère des différentes filiales soit officielles, soit masquées, les répertorier et s'assurer d'un suivi. Il serait naïf de croire que toutes les sectes existantes sont sécuritaires et les services de police devront constamment réviser leurs échantillonnages et être aux aguets de tous mouvements de déstabilisation.

Si l'on regarde le tableau des événements qui sont survenus au niveau des sectes depuis 1978, on doit de rendre à l'évidence que ce phénomène semble s'accentuer. Il faut se rappeler que seize autres membres de l'Ordre du Temple Solaire se sont donnés la mort en décembre 1995 dans le Vercors.

Roger C. Michaud
Coroner investigateur
Montréal le 20 juin 1996

ADDENDA

DATE	LIEU	SECTE	NOMBRE DE MORTS	CIRCONS-TANCES
1978-11-18	Jonestown Guyane	Temple du peuple	923	Suicide
1983-06-03	Smithville Arkansas	Groupe Comitatus	2	Affrontement
1985-05-15	Philadelphie Pennsylvanie	Move	11	Affrontement
1985-09-19	Mindano Philippines	Datu Magayanon	60	Suicide
1986-11-01	Wokayama Japon	Église des amis de la vérité	7	Suicide
1987-08-28	Séoul Corée du Sud	Park Soon ja	32	Suicide
1992-08-21	Naples Idaho	Mouvement iden-tité chrétienne	3	Affrontement
1993-04-19	Waco Texas	Davidsoniens	88	Suicide Affrontement
1994-10-04	Suisse Canada	Ordre du Temple Solaire	48 5	Meurtres Suicides
1995-03-05	Tokyo Japon	Aoum	11 morts 5000 blessés	Attentat

LISTE DES VICTIMES - VERCORS

No 1:	Bonet, Christiane	(1)
No 2:	Anderson, Emmy	(1)
No 3:	Friedli, André	(2)
No 4:	Masson, Dominique	(1)
No 5:	Vuarnet, Edith	(1)
No 6:	Vuarnet, Patrick	(1)
No 7:	Vérona, Ute	(1)
No 8:	Vérona, Tania	(1)
No 9:	Masipe, Enrique	(1)
No 10:	Lardanchet, Marie	(1)
No 11:	Lardanchet, Jean-Pierre	(2)
No 12:	Lardanchet, Guwal	(1)
No 13:	Lardanchet, Aldwin	(1)
No 14:	Rostan, Patrick	(1)
No 15:	Friedli, Jocelyne	(1)
No 16:	Faucon, Mercedes	(1)

(1) Par balle.

(2) Par immolation (essence).